

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-16

Objet : ZAC GPV de Metz Borny - Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité.

Rapporteur: M. LIOGER

Conformément au traité de concession en date du 7 mai et du 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à ses avenants, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2012.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Au 31 décembre 2011, le bilan présentait un équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 6 014 903 € HT, soit 6 984 283 € TTC.

Au 31 décembre 2012, le bilan est en hausse avec un équilibre en dépense et recettes de 6 458 218,22 € HT, soit 7 724 029 € TTC (+ 739 746 € TTC)

Le poste des dépenses est, notamment, impacté par la viabilisation de l'espace Descartes qui permet la concrétisation du premier projet de construction de logements à coût maîtrisé dans Metz et son agglomération. Les évolutions significatives concernant le poste des recettes sont l'augmentation de la participation de la Ville, due notamment aux travaux de viabilisation précités, ainsi que les produits financiers auxquels il faut ajouter la TVA. Ce développement induit une hausse prévisionnelle de la participation de la Ville à hauteur de 667 867 € soit un montant porté au bilan de 4 409 669 €. Les perspectives de recettes en 2013 concernent la cession du terrain Descartes aux deux sociétés retenues pour la construction des logements individuels, BLUE HABITAT et NOVEMIA.

Un avenant n°06 dont le projet est joint en annexe acte cette évolution.

Aux termes de l'opération, l'excédent prévisionnel au bénéfice de la Ville de Metz est estimé à 190 301 €.

En 2012, les travaux de parachèvement de la rue de Sarre dans sa moitié sud ont été réalisés.

Par ailleurs, la commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit. En 2012, une parcelle de 4109 m² a été cédée à BENEDIC/TRIMCO et un compromis a été signé avec AXIS PROMOTION pour un terrain de 9 752 m² destiné à accueillir un pôle tertiaire et commercial.

Ces deux opérations, ainsi que le projet DESCARTES, entrent en phase opérationnelle au second semestre 2013.

Un terrain réservé à la réalisation de bureaux est disponible.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et du 13 octobre 2004, et ses avenants, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC GPV de Metz - Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2012 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2011,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2012 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

VU le projet d'avenant n°6 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'APPROUVER le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2012, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 458 218,22 € HT soit 7 724 029 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la Ville pour un montant de 4 409 699 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°6 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement opérationnel Commissions : Commission des Travaux et Domaines Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d'urbanisme
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ZAC GPV
DE
METZ - BORN**

NOTE DE CONJONCTURE AU 31 DECEMBRE 2012

PERSPECTIVES 2013/2014

- I – OBJECTIFS ET HISTORIQUE DE L'OPERATION**
- II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT**
- III – DONNEES FINANCIERES**
- IV – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION
DE L'OPERATION**

ANNEXES :

- bilan actualisé 2013 avec état des dépenses et recettes au 31 / 12 / 2012**
- bilan statique**
- bilan récapitulatif échelonné dans le temps**

I – OBJECTIFS ET HISTORIQUE DE L'OPERATION

PRESENTATION DE L'OPERATION

La ZAC GPV de Metz-Borny a été créée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ du 26 février 2004 et le Dossier de Réalisation a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ du 25 novembre 2004.

Son objet est d'accompagner de façon opérationnelle la recomposition urbaine de ce quartier en proposant un « village administratif » destiné à accueillir des activités tertiaires et à aménager un secteur dédié à l'habitat (secteur Bourgogne).

Le suivi Architectural et Urbanistique est confié au Cabinet REICHEN&ROBERT au titre de la mission qui lui a été confiée par la Ville de METZ dans le cadre du Grand Projet de Ville dont le périmètre déborde largement celui de la ZAC.

Cette zone d'environ 13 hectares est également située dans la zone franche urbaine (ZFU) de METZ-BORNY.

DISPOSITIF CONTRACTUEL

La SAREMM est titulaire d'une Convention Publique d'Aménagement signée le 7 mai et 13 Octobre 2004 venant à échéance le 18 octobre 2014. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants.

II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT

La SAREMM détient à présent la maîtrise foncière de la ZAC.

- **Programme** : Essentiellement composé par les activités tertiaires et commerces, un secteur, au Sud, est voué principalement à l'habitat individuel ou collectif (de part et d'autre de la rue de Bourgogne). Un secteur à vocation sportive, situé au Nord (Hauts de Blémont), est inclus dans le périmètre de ZAC mais son aménagement ne fait pas partie du programme des équipements publics à réaliser par la SAREMM.

Le site est traversé du Nord au Sud par un axe routier reliant la RN3 à la rue des cloutiers (rue de Sarre). Cette infrastructure a permis de désenclaver le fond du quartier en assurant une liaison avec les rues actuelles (Picardie, Champagne, Bourgogne).

- Prix unitaires actuels des charges foncières (par m²):

- | | |
|--|--------------------------------------|
| • terrains à vocation d'activités tertiaires : | 35 € HT le m ² de terrain |
| • terrains à vocation d'activités commerciales : | 35 € HT le m ² de terrain |
| • terrains à vocation d'habitat : | 60 € HT le m ² de SP |

- Etat de la commercialisation en 2012 :

GPV - mai 11072013.ppt

	Activités (en ha)
Terrains vendus	2.7
Terrains en compromis (Axis Promotion)	0.9
Terrains disponibles	0,5
TOTAL	4,1

	Logements (en ha)
Terrains vendus	1.6
Terrains disponibles (Descartes)	0.3
TOTAL	1.9

○ Cessions réalisées durant l'exercice 2012 :

BENEDIC/TRIMCO : 4109 m² de terrain pour 5345 m² de SHON tertiaire

○ Compromis signés durant l'exercice 2012 :

AXIS PROMOTION : 9 752 m² de terrain pour la réalisation d'un pôle tertiaire et commercial.

○ Cessions réalisées depuis l'origine :

ACQUEREURS	VOCATION	SURFACE TERRAIN (m ²)
NEXITY	Logements en accession à la propriété (individuels et collectifs)	7 073
OPAC de METZ	Logement locatifs (individuels et collectifs)	8 022
NL FRANCE	Bureaux	3 740
BUSIPOLIS	Bureaux	3 031
PALM PROMOTION	Bureaux	7 400
PALM PROMOTION	Bureaux	3 959
PALM PROMOTION (Maison Médicale)	Bureaux	3 585
TECHNOCOPY	Bureaux	1 395
PALM PROMOTION	Complément de terrain	30
BENEDIC / TRIMCO	Bureaux	4 109
TOTAL		42 344 m²

- Travaux réalisés en 2012 :

Les travaux suivants ont été réalisés :

- parachèvements de la rue de Sarre dans sa moitié Sud.

III – DONNEES FINANCIERES

Emprunt :

Néant.

Avances de trésoreries :

Une avance de trésorerie de 2 500 000 € avait été consentie à la SAREMM par la Ville de Metz. Cette avance a été intégralement remboursée au cours du 1^{er} trimestre 2010.

Participations d'équilibre du Concédant :

Le CRAC 2012 avait établi cette participation à 3 741 832 € montant acté dans l'avenant n°5 à la convention de concession. L'évolution de l'opération sur l'année 2012 étend cette participation à 4 409 699 €.

Un avenant n°6 à la convention de concession sera régularisé en ce sens.

Un premier versement de 3 000 000 € à la SAREMM a été effectué début 2010. Un second versement de 1 600 000 € est intervenu début 2011. Le cumul de ces versements fait ressortir un excédent prévisionnel de 190 301 € à reverser à la Ville de Metz.

Au terme de l'opération, prévu en 2014, la SAREMM présentera l'arrêté définitif des comptes évaluant le montant définitif de la participation de la Ville de Metz à l'équilibre du bilan.

Sur la base de ce bilan de clôture, l'excédent définitif constaté sera reversé par la SAREMM à la Ville de Metz.

Participations aux équipements publics :

RAPPEL :

La Ville de Metz avait par ailleurs reversé à la SAREMM, début 2010, la participation de l'OPAC de METZ aux équipements publics de la ZAC, soit 21 099.59 € TTC, conformément aux termes de l'avenant n°2 à la CPA, en date 19 octobre 2009.

Etat de réalisation au 31 décembre 2012 :

- Dépenses réalisées :	4 849 974.78 €
- Recettes réalisées :	<u>6 932 800.54 €</u>
- Situation de trésorerie :	+ 2 082 825.76 €

Evolutions notables des postes du bilan au cours de l'exercice 2012 :

En dépenses :

La Ville de Metz a souhaité proposer, sur l'espace DESCARTES, une opération d'habitat à destination de primo accédants aux ressources modestes.

La SAREMM a eu pour mission de réaliser la viabilité du site permettant d'accueillir 20 pavillons individuels. Ces travaux génèrent une dépense supplémentaire d'environ 737 000 €.

En recettes :

La participation de la Ville de Metz présente une augmentation de 667 867 € due essentiellement aux travaux de viabilité de l'espace DESCARTES.

Le poste « recettes diverses » enregistre 32 781 € de produits financiers.

L'incidence TVA présente une augmentation de 146 628 € en recettes.

Prévisions des dépenses et des recettes pour 2013 et 2014 :

Les prévisions globales ont été établies sur une hypothèse de clôture de la zone en 2014.

Travaux :

En 2013 :

Réalisation des VRD de l'espace DESCARTES.

Réalisation du parachèvement de la rue de Sarre (moitié Nord) et déplacement d'un poste de transformation URM.

Poursuite de la rue du Barrois (tranche conditionnelle).

En 2014 :

Finition des parachèvements entrepris en 2013 (rue de Sarre et Barrois).

Recettes :

En 2013 :

Cession d'un terrain de 9 752 m² à AXIS Promotion pour la réalisation d'un espace commercial et tertiaire. Cession d'un terrain de 1 740 m² environ à la Société BLUE HABITAT pour la réalisation de 10 pavillons individuels et cession d'un terrain de 1 740 m² environ à la Société NOVEMIA pour la réalisation de 10 pavillons individuels.

En 2014 :

Cession d'un terrain de 5 214 m² environ dont 2 500 m² à la Société LARAKI qui bénéficie actuellement d'une option jusqu'au 15 septembre 2013.

IV – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION DE L'OPERATION

- Approbation du bilan prévisionnel présenté par la SAREMM d'un montant de 7 724 029 € TTC.
- Maintien des prix de vente suivants :
 - terrains à vocation d'activités tertiaires ou commerciales : 35 € HT le m² de terrain
 - terrains à vocation d'habitat : 60 € HT le m² de SP

Compte tenu de l'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus, le bilan global actualisé est équilibré à hauteur de 7 724 029 € TTC.

Il comporte :

- une participation de la Ville de Metz à l'équilibre du bilan pour laquelle il est proposé un avenant n°6 au Traité de Concession afin de porter le montant inscrit en 2012, à savoir 3 741 832 €, à 4 409 699 € en 2013.

ZAC GPV DE METZ BORN Y

ETUDE FINANCIER

BILAN GLOBAL TTC

EF GPV2013

TVA maj le 10/07/2013

DEPENSES

RUBRIQUES	BILAN GLOBAL HT	T.V.A.	BILAN GLOB TTC
FONCIER			
ACQUISITIONS TERRAINS EPML			
ACQUISITIONS TERRAINS VILLE			647
ACQUISITIONS TERRAINS OPAC			382
ACQUISITIONS TERRAINS ETAT			
FRAIS D'ACQUISITIONS			36
FRAIS D'ACQUISITIONS A REGUL.			
HONORAIRES GEOMETRES (acquis.)			
DU			
DEPENSES FONCIERES ANNEXES			
INCIDENCE T.V.A.		81 946	
TOTAL ACQUISITIONS	884 054	81 946	1 066
ETUDES GENERALES			
HONORAIRES GEOMETRES (études)			10
HONORAIRES ARCHITECTES			
HONORAIRES URBANISTES			
SONDAGES			25
FRAIS PLANS DOSSIERS TIRAGES			5
DU			
INCIDENCE T.V.A.		6 534	
TOTAL ETUDES GENERALES	34 068	6 534	40
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES			
DEMO VOIRIES, IMPREVUS			100
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS			
rue de Bourgogne			532
rue de Champagne			224
rue de Picardie			139
rue du Beaujolais			
nouvel axe Nord/Sud			1 940
rue du Barrois			800
rue des Clouffers			
STEB protection réseaux sous voies			
CENOD			
Restructuration du réseau HTA+BT			465
GDF			
SME			123
Modification sur RN3 et PLAQUE			
Cité Jardin terrassements			
" " aménagements tertiaires			
Secteur Descartes			800
Secteur Bourgogne			500
ASSURANCE D.O.			
ASSURANCE R.C.			74
ASSURANCE PUC			
PROVISION TRAVAUX DE VRD			
TOTAL TRAVAUX DEFINITIFS	0	0	5 632
AVANCES REMBOURSABLES			
ELECTRICITE			
AUTRES RESEAUX			
TOTAL AVANCES REMBOURSABLES.....	0	0	
PARTICIPATIONS DIVERSES			
EQUIPEMENTS PUBLICS (bassin EP)			278
AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS(HAG.)			132
TOTAL PARTICIPATIONS DIVERSES.....	0	0	410
RETENUES CONTRACTUELLES			
DU ENTREPRENEURS			
RETENUES GARANTIES			
AVANCES ENTREPRENEURS			
ENTREPRENEUR (debit)			
FOURNITURES			
INCIDENCE T.V.A.		987 737	
TOTAL TRAVAUX D'INFRASTRUCT.	5 084 769	987 737	6 042 5

RUBRIQUES	BILAN GLOBAL HT	T.V.A.	BILAN GLOBAL TTC
HONORAIRES TECHNIQUES			
INGENIERIE			15 70
COORDINATION SECURITE			22 70
GEOMETRE (arpentage travaux)			
ETUDES TECHNIQUES			
MAITRISE D'OEUVRE			
MAITRISE DE CHANTIER			
ENSEMBLE HON TECH			
DU HONORAIRES TECHNIQUES			
HONORAIRES TECHN. (deblé)			
INCIDENCE T. V. A.		6 299	
TOTAL HONORAIRES TECHNIQUES	32 145	6 299	38 444
FRAIS COMMERCIALISATION			
ENSEMBLE FRAIS COMMERC.			
PUBLICITE (publicat. insertion presse)			
SIGNALISATION (panneau)			6 00
TRAVAUX ANNEXES			
DU fournisseur			
INCIDENCE T. V. A.		1 986	
TOTAL FRAIS COMMERCIALISATION	4 034	1 986	6 020
FRAIS GENERAUX			
REMUNERATION SEM (suivi)			376 83
Forfaits annuels + clôture			86 07
INCIDENCE T. V. A.		0	
TOTAL FRAIS GENERAUX	483 517	0	483 517
FRAIS DIVERS			
TIRAGES			10 00
FOURNITURES DIVERSES			
ASSURANCES			
HONORAIRES GEOMETRE (cessions)			
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX			
FRAIS DE PUBLICITE			10 00
CONSULTATION MARCHE			
AUTRES PUBLICITES			
FRAIS DE DEPLACEMENT			
IMPOTS ET TAXES			
IMPOTS FONCIERS			26 38
AUTRES TAXES			20 57
DU FOURNISSEURS			
INCIDENCE T. V. A.		3 324	
TOTAL FRAIS DIVERS	63 636	3 324	66 960
FRAIS FINANCIERS			
F. F. S/ 1er EMPRUNT			
F.F. AUTRES FINANCES			
F.F. DIVERS			
I.C.N.E.			
TOTAL FRAIS FINANCIERS	0	0	
DIVERS			
T.V.A. non recuperable	0	0	
PROVISION			
.			
.			
.			
TOTAL DIVERS	0	0	
TOTAL DEPENSES	6 636 223	1 087 606	7 724 029

RECETTES TTC

CESSIONS SHON projets localita
 CESSIONS terrains Activité
 CESSIONS esp. Cial et tertialre
 CESSIONS SHON mixte

RUBRIQUES	BILAN GLOBAL ACT. HT	T.V.A.	BILAN GLOB TTC
CESSIONS			
CESSIONS NON TAXABLE			
CESSIONS (T.V.A. 5,6%)			
CESSIONS (T.V.A. 13%)			
CESSIONS (T.V.A. 17,6%)			
CESSIONS terrains Activité			1 177
CESSIONS esp. cial et tertialre			255
CESSIONS S.Plancher			525
CESSIONS (T.V.A. 18,6%) TR1			
CESSIONS (T.V.A. 18,6%) TR2			
CESSIONS (T.V.A. 18,6%) TR3			
CESSIONS (T.V.A. 20,6%)			
CESSIONS SHON OPAC TVA 5,6%			367
ACOMPTE SUR CESSIONS			
RESTE A ENCAISSER CLIENTS			
INCIDENCE T. V. A.		355 311	
TOTAL CESSIONS	1 974 681	355 311	2 329 992
PARTICIPATIONS ET AIDES			
PARTICIPATIONS OPH METZ TTC (versées par Ville)			21
AUTRES PARTICIP Trav ville			
C.L. autres que CONCEDANT			
C.L. autres que CONCEDANT TRAV.			
PARTICIP. NON TAXABLE			
INCIDENCE T. V. A.		0	4 405
TOTAL SUBVENTIONS ET AIDES	4 430 799	0	4 430 799
RECETTES DIVERSES			
PRODUITS FINANCIERS			32
REBOUSEMENT AVANCE E. D. F.			
REBOUSEMENT AVANCE aut. RES.			
AUTRES RECETTES (HAGANIS)			132
RECET DIV NON TAXABLE			
REBOUSEMENT SNCF			65
REBOUSEMENT UEM			
INCIDENCE T. V. A.		0	
TOTAL RECETTES DIVERSES	230 782	0	230 782
TOTAL RECETTES	6 636 222	355 311	6 991 533
SOLDE DE LA PERIODE	-1	-732 498	-732 498
SOLDE CUMULE			
INCIDENCE T. V. A.			
REBOUSEMENTS DE T.V.A.		732 498	732 498
DECAISSEMENT DE T. V. A.			
REGULARISATION T.V.A.			
TOTAL INCIDENCE T. V. A.	0	732 498	732 498
INCIDENCE DE LA T.V.A. SUR			
LE SOLDE DE LA PERIODE	-1	0	
LE SOLDE CUMULE			

ETUDE FINANCIERE

ZAC GPV DE METZ BORNLY

RELEVÉ DE BANQUE

RECAPITULATIF

RUBRIQUES	BILAN GLOBAL ACT. HT	T.V.A.	BILAN GLOBAL TTC
<u>DEPENSES</u>			
ACQUISITIONS	984 054	81 946	1 066 000
ETUDES GENERALES	34 068	6 534	40 602
TRAVAUX D'INFRASTRUCT.	5 054 769	987 737	6 042 506
HONORAIRES TECHNIQUES	32 145	8 299	38 444
FRAIS DE COMMERCIALISATION	4 034	1 966	6 000
FRAIS GENERAUX	483 517	0	483 517
FRAIS DIVERS	63 636	3 324	66 960
FRAIS FINANCIERS	0	0	0
INCIDENCE T. V. A.	0	0	0
DIVERS	0	0	0
<u>TOTAL DEPENSES</u>	6 636 223	1 087 806	7 724 029
<u>RECETTES</u>			
CESSIONS	1 974 001	355 311	2 329 312
SUBVENTIONS ET AIDES	4 430 799	0	4 430 799
INCIDENCE T. V. A.	0	732 486	732 486
RECETTES DIVERSES	230 782	0	230 782
<u>TOTAL RECETTES</u>	6 636 222	1 087 806	7 724 029
SOLDE DE LA PERIODE	-1	0	-1
SOLDE CUMULE			

<u>EMPRUNTS</u>	
ENCAISSEMENTS	
REMBOURSEMENTS	
SOLDE DE LA PERIODE	
CAPITAL RESTANT DU	

<u>TRESORERIE</u>	
SOLDE DE LA PERIODE	
SOLDE CUMULE	

<u>AVANCE DE TRESORERIE</u>	
CONCEDANT OU MANDANT	
ENTREE DE TRESORERIE	2 500 000
SORTIE DE TRESORERIE	2 500 000
SOLDE DE LA PERIODE	
AUTRES PROGRAMMES	
ENTREE DE TRESORERIE	0
SORTIE DE TRESORERIE	
SOLDE DE LA PERIODE	

<u>DISPONIBILITES</u>	0	0	0
------------------------------------	---	---	---

ZAC « GRAND PROJET DE VILLE METZ-BORNY »

AVENANT N° 6
Au Traité de Concession entre la Ville de Metz
et la SAREMM

EXPOSE

Par convention publique d'aménagement en date des 7 mai et 13 octobre 2004, la Ville de Metz a confié à la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) l'aménagement de la ZAC « Grand Projet de Ville Metz-Bornny ».

En application des dispositions de cette convention et des dispositions légales et réglementaires, il importe de préciser le montant actualisé des participations de la Ville.

Ceci étant exposé,

ENTRE :

- **LA VILLE DE METZ**, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du désignée ci-après par les mots "la Ville" ou "la collectivité cocontractante",

d'une part,

ET :

- **LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE RESTAURATION DE METZ METROPOLE «SAREMM»**, Société Anonyme Publique Locale, au capital de 230 000 Euros, dont le siège social est à METZ (57045), 48 place Mazelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro B 361 800 436, représentée par Monsieur Hassan BOUFLIM, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la SAREMM en sa dite qualité et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2012, désignée par le sigle : « SAREMM »

d'autre part,

ARTICLE 1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE

En application de l'article 17.6 « Financement des opérations » de la convention de concession relative au GPV, le bilan financier prévisionnel de la ZAC, établi au 31 décembre 2012, fait apparaître une participation financière pour un montant de **4.430.799 €**.

Ce montant comprend :

- ✓ la participation d'équilibre de la Ville au bilan de la ZAC, de 4.409.699,41 €,
- ✓ la participation de l'OPH de Metz aux équipements de la ZAC, de 21 099,59 €, que la Ville a préalablement perçus conformément à l'article L-311-4 du Code de l'Urbanisme et qu'elle a reversés à la SAREMM.

Les versements déjà effectués s'élevant à 4.600.000 €, il en résulte un excédent prévisionnel de 190.301,00 €, qui sera reversé à la Ville selon les modalités fixées par la convention de concession.

ARTICLE 2 – REMUNERATION DE LA SAREMM

En raison de la modification du programme décidée par le concédant, il est convenu que la rémunération globale de la SAREMM est arrêtée définitivement au montant fixé dans le bilan actualisé, soit à la somme de 463 517 €.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS ANTERIEURES

Toutes les dispositions des documents ci-après non abrogées, modifiées ou complétées par le présent avenant continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes :

- Convention Publique d'Aménagement des 7 mai et 13 octobre 2004 et son cahier des charges annexé ;
- Avenant n° 1 du 8 mai 2008 ;
- Avenant n° 2 du 19 octobre 2009 ;
- Avenant n° 3 des 10 décembre 2009 et 8 janvier 2010 ;
- Avenant n° 4 des 25 octobre 2011 et 4 janvier 2012 ;
- Avenant n° 5 des 13 Août 2012 et 05 Novembre 2012.

A Metz, le
Pour la Ville de Metz
Le Maire

A Metz, le
Pour la SAREMM
Le Directeur Général

Dominique GROS

Hassan BOUFLIM